

MUTATIONS

Le temps pour le notariat est aux mutations.

Périodiques pour ce qui est des tarifs réglementés. Nous publions l'avis donné par l'autorité de la concurrence sur le nouveau décret y relatif. Sa lecture confortera chacun d'entre nous dans la constatation que cette autorité est notre grand ennemi. Ses recommandations sont à chaque fois maximalistes à notre détriment.

D'abord, sur les remises fixes et identiques pour tous. Elle se félicite

de ce que le taux plafond est porté à 20 % mais regrette que le gouvernement ait fixé le seuil d'assiette à 200 000 euros et non 75 000 euros comme elle le recommandait.

Ensuite, sur le maintien des remises à 40 % malgré le rétablissement de la libre négociabilité des remises, elle regrette que sa proposition d'abrogation du régime dérogatoire n'ait pas été suivie.

Enfin, elle se félicite que des baisses des taux de majoration tarifaires applicables à nos confrères d'outre-mer ont été décidées.



Me Philippe GLAUDET,
président de Notaires de France
Syndicat national des notaires

La mutation prochaine est probablement l'augmentation du télétravail mais il paraît utile, dans le contexte actuel, de rappeler les obligations inhérentes au travail en présentiel.

Le gouvernement a demandé à Dominique PERBEN de faire des propositions pour l'avenir de la profession d'avocat. Nous en publions certaines qui intéressent le notariat.

La première et la plus dangereuse pour nous est évidemment la proposition de conférer la force exécutoire aux actes contresignés par avocats dans le cadre des modes amiables de règlement des différends lorsqu'ils constatent l'accord réalisé entre les parties. Chacun comprendra qu'il ne s'agira que d'un début. →

■ ■ ÉDITORIAL ■ ■

P.1 ■ Mutations

P.3 ■ Adhésion - Abonnement - Tarif 2020

■ ■ ACTUALITÉ JURIDIQUE ■ ■

P.4 ■ Fixation des tarifs réglementés des professions du droit

P.7 ■ Le retour au travail en présentiel

P.10 ■ Accord du 13 juillet 2017

■ ■ ACTUALITÉ SYNDICALE ■ ■

P.13 ■ La formation des avocats

■ ■ VIE SYNDICALE ■ ■

P.18 ■ Les professions du droit et du chiffre prennent le taureau par les cornes !

P.21 ■ Vous ne saurez ni le jour ni l'année

P.22 ■ Nouvelle information et surtout « précision »

P.22 ■ En droit de réponse

■ ■ DROIT DU TRAVAIL ■ ■

P.23 ■ Le délai de carence

P.20 ■ Le port du masque

■ ■ ACTUALITÉ LITTÉRAIRE ■ ■

P.20 ■ Notes de lecture



La seconde, via le financement des cabinets d'avocats, porte sur l'évolution des structures d'exercice. Le syndicat s'étant engagé dans une réflexion sur l'interprofessionnalité, il était nécessaire de vous les présenter. Bien sûr, nous devons combattre la permission de détention de droits sociaux par des sociétés exerçant une activité commerciale accessoire dans les SPFPL. Sur les sociétés pluri-professionnelles d'exercice, vous lirez avec intérêt la note de synthèse que nous publions.

La troisième est relative à la définition de la consultation juridique et est intéressante et peut être plus encore la dernière que nous vous offrons : la possibilité de développer des cliniques du droit.

Enfin, nous ne pouvons que vous inviter à lire le livre d'Alain MOREAU, notaire désormais à la retraite, intitulé « CHRONIQUES NOTARIALES ». Le savoir d'Alain MOREAU sera illustré par la présentation de la table des matières.

Revue d'information notariale

éditée par NOTAIRES DE FRANCE

SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES.

Directeur de la revue, rédacteur en chef :

Philippe GLAUDET, président du Syndicat

national des notaires, notaire à Angoulême

Imprimerie : Axiom Graphic, 2, allée des

Terres-Rouges, 95830 Cormeilles-en-Vexin.

Tirage : 765 exemplaires – 6 n^{os}/an

Commission paritaire : n° 0920 G 83959

ISSN 1957-1313

Abonnement annuel : 70 €

Dépôt légal à la parution

Publicité au journal :

Syndicat national des notaires

Siège et secrétariat administratif :

73, bd Malesherbes, 75008 Paris

Tél. : 01 43 87 96 70

Secrétaire administrative :

Pascale GUINEBRETIÈRE

Chargé de communication, juriste :

Guillaume BÉTEMPS

La correspondance de la revue et les articles

sont à adresser au Président du SNN :

73, bd Malesherbes, 75008 Paris

Tél. : 01 43 87 96 70

e-mail : secretariat@syndicat-notaires.org

Prix du numéro : 11,67 €

Parution octobre 2020

Couverture :